



Organisation de l'Aviation Civile Internationale
Bureau Régional pour l'Afrique Occidentale et Centrale

**Douzième Réunion du Sous-groupe Gestion du trafic aérien/Gestion de l'information
aéronautique/Recherche et sauvetage (ATM/AIM/SAR SG/12)
(Dakar, Sénégal. 25 - 29 juillet 2011)**

Point 5 de l'ordre du jour : Exploitation et surveillance RVSM

RAPPORT DE LA SIXIEME REUNION MONDIALE RMACG

(Présenté par ARMA)

RESUME

Cette note de travail a été préparé pour donner un bref aperçu des points de l'ordre du jour examinés lors de la sixième édition de la réunion mondiale des agences régionales de surveillance (RMACG) qui peuvent influencer le RVSM AFI et appeler tous les Etats à enregistrer auprès d'ARMA, leurs approbations RVSM et le retrait d'agrément des aéronefs.

1. INTRODUCTION

1.1 La sixième réunion annuelle mondiale des agences régionales de surveillance (RMACG) a eu lieu à Montréal au Canada au cours du mois de juin 2011. ARMA ne pouvait pas y prendre part, question de délai trop court pour obtenir le visa. Le but principal de la rencontre était de discuter de la coordination et de l'harmonisation des questions du RVSM entre les RMA qui en fin de compte affectent les opérations RVSM dans toutes les régions. En outre, un amendement aux normes minimales de surveillance de la tenue d'altitude a été introduit pour son application. Onze des 13 RMA ont pris part à la réunion.

1.2 Les points et les résultats les plus pertinents de l'ordre du jour sont présentés ci-dessous comme des informations et des actions en direction de la réunion.

2. DISCUSSION

2.1 Comme on va le montrer, quelques points de l'ordre du jour ont un impact sur les débats de la 12^{ème} réunion du sous-groupe ATM et sont présentés ainsi qu'il suit :

- L'importance des approbations opérationnelles du RVSM (minimum de séparation vertical réduit) par les Etats et donc de la dissémination des RMA, et de ARMA en l'occurrence a fait une fois de plus, l'objet de discussions approfondies, ainsi que l'applicabilité de telles approbations dans les autres régions. L'accent a été mis sur l'enregistrement et le retrait d'agrément des aéronefs qui doivent être remis à ARMA par les Etats (CAA), pour entre autre étoffer les bases de données.
- De nombreuses RMA ont fait des présentations portant sur les aéronefs opérant à l'intérieur de l'espace aérien du RVSM dans leurs régions, sans approbations RVSM des les Etats. Malheureusement, aucune mention n'a été faite des aéronefs AFI qui figurent dans cette catégorie et dont ARMA est en train de s'occuper, avec les CAA des Etats concernés. L'accent a été une fois de plus mis sur le fait que les CAA doivent à cet égard assumer leurs responsabilités en matière de RVSM.
- Les amendements aux exigences de surveillance minimale de la tenue d'altitude ont été présentés et approuvés par la réunion. Les tableaux de surveillance minimale qui ont été amendés seront mis à jour et postés sur la page web l'ARMA et pourront donc être consultés sur www.atns.co.za/afi-rvsm Les amendements tournent autour de l'addition de nouveaux types d'aéronefs aux tableaux de surveillance et la population de la catégorie du tableau 3, avec des types d'aéronefs ne faisant partie d'aucun groupe.
- Le format des approbations RVSM AFI tels que présentés sur la page web de l'ARMA seront amendés pour être conformes au format approuvé à travers le monde, qui va désormais comprendre le statut de haut niveau de surveillance des aéronefs, et les informations sur les avions ayant perdu leur agrément seront conservés sur le site pour une période d'un mois, après la date de retrait de l'agrément.
- Le manque de coordination entre les CAA semble inquiéter plusieurs régions, dont AFI, dans la mesure où ce phénomène crée un environnement d'écart importants d'altitude (LHD) pour le RVSM. Ce défaut de coordination fera l'objet de discussions lors des travaux du la douzième réunion du sous-groupe.

2.2 Ceci marque la fin du bref aperçu des points les plus saillants de la discussion.

3. ACTION A MENER PAR LE REUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note du contenu de cette note de travail

- b) Noter qu'une lettre sera envoyée aux Etats avec des conseils sur les amendements portant sur les exigences de surveillance minimale
- c) Réaffirmer la nécessité de fournir à ARMA la documentation nécessaire pour les nouveaux avions ou ceux ayant perdu leur agrément.

-FIN-